



58-60 rue Fernand Laguide
91 100 CORBEIL-ESSONNES
Tel : 01 60 89 82 20

Courriel : siarce@siarce.fr
www.siarce.fr

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
500 place des Champs Elysées
BP 62
91080 Evry-Courcouronnes cedex

N / REF : XD/MP/HG – 2024-118772
Affaire suivie par Hervé GAITANAROS – ☎ /01.60.89.82.36

V / REF : V/lettre du 09/12/2024
OBJET : Avis sur demande de Permis de construire
Dossier de demande de Permis de construire 091 340 24 00016
Déposé le 05/12/2024
Reçu au SIARCE le 09/12/2024

Demandeur : SYLVABOT
M. MILLET Thibaut
Adresse du terrain : Rue de Corbeil
La Ferme de Beaurepaire
91090 LISSES

Monsieur le Président,

Le dossier de demande de Permis de construire visé en référence obtient du Syndicat un avis **de non-opposition**.

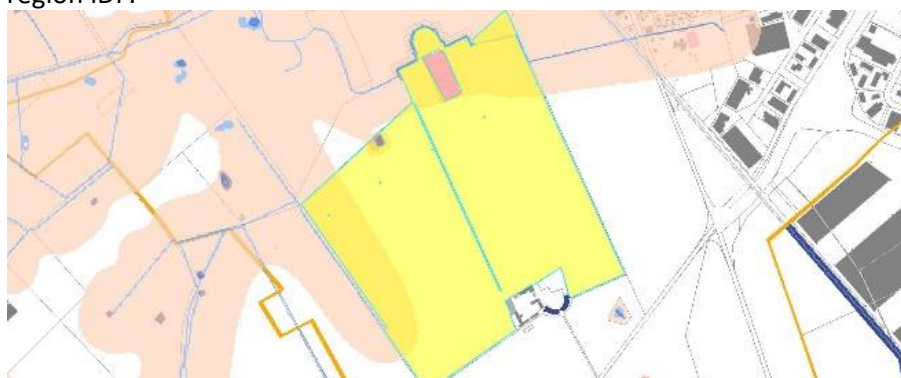
Le projet consiste en la construction de serres pour une exploitation maraîchère sur un terrain sis Rue de Corbeil - La Ferme de Beaurepaire - 91090 LISSES et cadastré D 12, D 13.

La commune ayant transféré au SIARCE les compétences « transport, épuration d'eaux usées, GEMAPI », je tiens à vous faire part des prescriptions suivantes :

I. Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques

• Volet milieux humides

Le terrain est situé en **classe B et C de la zone des enveloppes d'alerte potentiellement humides** en région ÎDF.



Source DRIEAT

Classe B : Zones humides probables dont le caractère humide reste à préciser et les limites à vérifier.

Classe C : Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides.

Selon l'article L.211-1 du code de l'Environnement, les zones humides sont les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La morphologie des sols est liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et la présence éventuelle de plantes hygrophiles.

Afin de vérifier la présence avérée de zones humides, **le pétitionnaire doit réaliser des investigations techniques pour délimiter la présence de la zone humide** : via des sondages pédologiques de préférence et/ou un inventaire floristique.

En raison de leur érosion et de leur rôle primordial pour la biodiversité via leurs fonctionnalités écologiques, les zones humides font l'objet de protections spécifiques. **Leur aménagement doit respecter les principes Eviter Réduire Compenser** précisés dans l'article R.122-13 du Code de l'Environnement. A ce titre, les travaux sur les zones humides, lorsqu'ils impliquent une modification de la nature du sol, de la végétation, de l'alimentation en eau, l'assèchement, le remblaiement, l'imperméabilisation..., sont soumis à la Loi sur l'Eau, qui impose, selon leur nature et leur ampleur, de les déclarer ou de demander au préalable une autorisation au service de police de l'eau de l'Etat. Le pétitionnaire doit pour cela **présenter son aménagement à la DDT de son Département**.

- **Volet prévention des inondations**

Par ailleurs, les éléments figurant sur la carte « Argile Carte des aléas » montrent que le terrain se situe sur un sol argileux sensible. Les fondations de bâtiment seraient alors à adapter à ce type de milieu. Une étude géotechnique est fortement conseillée, pour vérifier la nature du sol.



<https://www.georisques.gouv.fr/>

I. **Gestion des réseaux d'assainissement**

Le règlement d'assainissement collectif approuvé le 05 mars 2015 s'applique sur le territoire de la commune.

Au travers de cahiers techniques, le SIARCE a émis un certain nombre de prescriptions techniques en matière d'ouvrages d'assainissement et d'eau potable.

Il est rappelé que ces prescriptions doivent être scrupuleusement respectées par le pétitionnaire.

Par ailleurs, il est rappelé à toutes fins utiles, qu'aucun rejet de drainage ou de pompage des eaux souterraines ne sera accepté dans les réseaux publics d'eaux usées.

Eaux usées

Le terrain n'est pas desservi par un réseau public de collecte d'eaux usées géré par le SIARCE. Il convient de se rapprocher des services ayant la compétence collecte des eaux usées.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

#signature#